

Communiqué de l'Alliance pour la gestion sécuritaire des matières dangereuses suite au dépôt du rapport final du Bureau de la sécurité des transports (BST) relatif à la tragédie de Lac-Mégantic de juillet 2013

L'Alliance pour la gestion sécuritaire des matières dangereuses (AGSMD) accueille favorablement les recommandations du BST émises dans son rapport final rendu public le 19 août dernier. Effet, les recommandations du BST recourent plusieurs des recommandations émises par l'Alliance dans son rapport¹ daté du 28 mars 2014, notamment l'élaboration de plans d'urgence conjoints et le renforcement des capacités d'intervention. Dans ce rapport de l'AGSMD, les autres recommandations suivantes nous apparaissent tout particulièrement dignes de mention:

Recommandation no.1 : choix de technologies sécuritaires

Les déficiences associées aux vieux wagons-citernes de type DOT-111 ont fait l'objet de plusieurs discussions ces derniers mois et l'Alliance ne peut qu'applaudir les mesures correctives qui ont été publiées à cet égard par le gouvernement fédéral suite à des recommandations préliminaires du BST découlant de la tragédie de Lac-Mégantic.

Recommandation no.3 : Mise en place d'un système de gestion des risques

Le BST fait largement place dans son rapport aux lacunes identifiées dans le système de gestion des risques en place à la MMA avant la tragédie de Lac-Mégantic. Un système efficace de gestion des risques comprend un ensemble de mesures qui incluent un engagement ferme de la direction de l'entreprise quant à la gestion des risques, la formation adéquate du personnel, l'entretien préventif des équipements, l'analyse des risques (en particulier ceux découlant de changements aux opérations, dans ce cas précis la réduction de deux à un employé par train mise en place par la MMA) et un système d'audits et de vérifications pour s'assurer que le système fonctionne bel et bien tel que prévu.

Recommandation no.7 : renforcer les capacités d'inspection des ministères et organismes

Le BST souligne en long et en large dans son rapport l'absence de diligence de Transport Canada vis-à-vis la MMA quant à l'application de ses lois et règlements relatifs au transport par rail des matières dangereuses. L'Alliance croit fermement que tout organisme public responsable de l'application de lois et règlements doit disposer du personnel compétent et motivé nécessaire pour en vérifier la conformité sur le terrain. Les contrevenants doivent être sanctionnés et subir les conséquences de leurs manquements aux exigences, en particulier celles qui mettent en jeu la sécurité du public et la protection des biens publics et de l'environnement.

L'Alliance espère que ce rapport du BST sera un point tournant dans l'amélioration de la sécurité du public découlant du transport ferroviaire des matières dangereuses. Nous ne pouvons cependant passer sous silence les autres activités relatives à la gestion sécuritaire des matières dangereuses dont il est fait mention dans notre rapport du 28 mars dernier. Pour toute question relative à l'Alliance ou à ce communiqué, SVP nous contacter par courriel à secretariat@ascq.org.

¹ Voir *Recommandations pour une gestion sécuritaire des matières dangereuses* disponible sur le site Internet de l'Association de sécurité civile du Québec à <http://www.ascq.org/index.php/articles/82-alliance-pour-la-gestion-securitaire-des-matieres-dangereuses>